



Règlement

« Ça te dit Night Fever 2026 »

Article 1 - ORGANISATION :

La « **Ça te dit Night Fever 2026** » est organisée par l'association Vik'Azim le samedi 10 janvier 2026. Les Vikings Azimutés renouvellent l'organisation d'un **raid d'orientation par équipe et en semi-nocturne**.

Le principe de la « **Ça te dit Night Fever 2026** » est de trouver, en un temps limité, un maximum de balises préalablement placées en milieu naturel par l'organisation. Chaque concurrent dispose de cartes d'orientation. Les membres de l'équipe doivent néanmoins rester groupés, sauf dans le cadre d'épreuves spécifiquement prévues et mentionnées par les organisateurs.

La « **Ça te dit Night Fever 2026** » a fait l'objet d'une déclaration en préfecture et dispose donc de toutes les autorisations administratives nécessaires. Cet événement est organisé par l'association Vik'Azim les Vikings Azimutés, affiliée à la Fédération Française de Course d'Orientation sous le n°1408-NM

Article 2 - PARTICIPATION et DEFINITION :

2.1 Cette année, **4 formules « compétition »** avec classement sont proposées et **deux formules « loisirs »**, sans classement ni chronométrage. Tous les parcours sont ouverts aux équipes féminines, mixtes et masculines.

Courses nocturnes

- Trois circuits « compétition » comptant pour le Challenge des Raids d'Orientation Normands 2025/2026, ainsi qu'un circuit « compétition » hors Challenge.

| Circuits | Temps Approximatif | Accueil salle Blachet | Briefing salle Blachet | Départ |
|---------------------------------|--------------------|-----------------------|------------------------|-------------------------------------|
| Trotteur | 1H | 16H15 | 17H45 | Selon la vague À partir de 18h |
| Bessin O'Night (hors Challenge) | 1H30 | 16H15 | 17H15 | Selon la vague À partir de 18h15 |
| Orienteur | 2H | 16H15 | Dans le bus | Selon la vague À partir de 17h50 |
| Raideur | 3H | 16H15 | Dans le bus | 17H30 |

- 2 circuits « loisir » sans classement ni chronométrage

| Circuits | Temps Approximatif | Accueil et distribution des cartes salle Blachet | Départs |
|---------------|--------------------|--|--|
| P'tit circuit | 1H | Entre 17H30 et 18h30 | Libres et immédiats après le retrait de la carte |
| Grand circuit | 2H | Entre 17H30 et 18h30 | Libres et immédiats après le retrait de la carte |

Fermeture des circuits : 23H00 pour les circuits compétition, 22h00 pour le Grand Circuit et 21H15 pour le P'tit circuit.

2.2 Pour les formules « compétition », la « **Ça te dit Night Fever 2026** » est ouverte à toutes les personnes en bonne condition physique, âgées d'au moins 11 ans le jour de l'inscription. La formule **Trotteur** est ouverte aux jeunes accompagnés d'un adulte à partir de 11 ans.

Pour tous les participants mineurs : autorisation parentale signée des parents à fournir au plus tard lors du retrait du sac de course

Le tableau ci-dessous indique l'âge minimal pour pouvoir participer à chaque course

| Circuits | Age minimum le jour de l'événement, hors FFCO (avec un majeur minimum) | Age minimum le jour de l'événement, licenciés FFCO (sans accompagnement d'un majeur) |
|----------------|--|--|
| Trotteur | 11 ans | À partir de H/D 14 (né en 2012 ou avant) |
| Bassin O'Night | 16 ans | À partir de H/D 16 (né en 2010 ou avant) |
| Orienteur | 16 ans | À partir de H/D 16 (né en 2010 ou avant) |
| Raideur | 18 ans révolus | 18 ans révolus |

2.3 Pour les formules « compétition », la « **Ça te dit Night Fever 2026** » est ouverte aux équipes comprises entre 2 et 4 personnes. Pour des questions de sécurité, aucun concurrent n'est autorisé à prendre le départ seul.

2.4 Pendant la course, chaque équipe est en autonomie totale (eau, nourriture, matériel, tenues vestimentaires, etc.)

2.5 Chaque équipe engagée doit respecter le code de la route, les instructions de sécurité et les décisions émises par l'organisateur de l'épreuve.

2.6 Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images TV, vidéos et photos réalisées par l'ensemble des médias présents durant la « **Ça te dit Night Fever 2026** ».

2.7 Les informations d'ordre « logistique » (lieux et horaires des départs, etc...) seront régulièrement actualisées sur notre site internet (<https://www.vikazim.fr>) ainsi que sur notre page Facebook. Les concurrents s'engagent à le consulter pour obtenir les dernières infos.

Article 3 - MODALITES D'INSCRIPTION :

3.1 L'inscription se fera exclusivement par internet, via le prestataire engage-sports.com Toutes les informations seront disponibles sur le site **vikazim.fr**. Aucun engagement le jour même.

La saisie des données administratives, la transmission des documents ainsi que le paiement se feront via internet, sur le site <https://www.engage-sports.com/>. Le suivi du traitement des dossiers sera accessible depuis le site **engage-sports.com**

Les concurrents devront s'assurer de la conformité de leurs certificats médicaux avant de s'inscrire.

3.2 Les circuits compétition (trotteur, Bessin O'Night, orienteur, raideur) de la « **Ça te dit night Fever 2026** » seront déclarés comme une compétition avec chronométrage et classement. Ainsi, l'inscription de toute personne nécessitera la validation d'une des conditions suivantes :

- OU présentation d'une licence FFCO 2026
- OU présentation pour les personnes majeures non licenciées, d'une attestation indiquant qu'il a pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport
- OU présentation d'un certificat médical datant de moins de 1 an (6 mois pour les mineurs) à la date d'inscription à la compétition concernée permettant d'établir « l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition » ou « l'absence de contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition »
- OU présentation pour les personnes mineures non licenciées, d'une attestation signée par le représentant légal indiquant qu'il a répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé.

Le concurrent est seul responsable des informations et des documents qu'il fournit lors de la phase d'inscription. Seuls les dossiers complets et validés 4 jours avant l'épreuve seront retenus.

3.3 L'inscription comprend pour chaque concurrent :

- Un Pass'orientation délivré par la FFCO pour les non-licenciés
- Un lot et les cartes d'orientation (une pour chaque concurrent)
- Un ou plusieurs doigts électroniques SportIdent par équipe
- Une fiche de résultats par équipe
- Pour le tarif famille, l'équipe disposera de 2 cartes et de 2 lots techniques

3.4 Les tarifs d'inscription :

Tarifs des courses :

| Compétition | Circuits Chronométrés | Tarifs par personne |
|-------------|-----------------------|---------------------|
| | Trotteur | 13 € |
| | Bessin O'Night | 15 € |
| | Orienteur | 17 € |
| | Raideur | 21 € |

| Loisir | Circuits non Chronométrés | Tarifs par personne | Tarifs famille |
|--------|---------------------------|---------------------|----------------|
| | P'tit Circuit | 11 € | 27 € |
| | Grand Circuit | 11 € | 27 € |

| Remises non cumulables | Remises |
|---|---------|
| Licenciés FFC0, FFSU (joindre obligatoirement la licence lors de l'inscription) | 3 € |
| Enfant âgé de -14ans | 3 € |

- Majoration de +5 € à partir du lundi 5 janvier 2026.
- A ces tarifs s'ajoutent les frais de service retenus par le prestataire d'inscription engage-sports.com (environ 1€)

Prévoir un chèque de caution de 60 € pour le prêt du doigt électronique

Article 4 - ASSURANCES :

4.1 Organisation : L'association Vik'Azim, du fait de son affiliation à la FFCO, est couverte auprès de la Maif, par un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile d'organisateur et celle de ses adhérents.

4.2 Par le fait de s'inscrire, chaque participant déclare être conscient des risques inhérents à la pratique de la course d'orientation en milieu naturel et en compétition.

Chaque participant s'engage à respecter les consignes données lors du briefing d'avant course durant l'épreuve.

Chaque participant s'engage à renoncer à tout recours, de quelque nature qu'il soit, contre l'organisation pour tous les dommages (accident, blessure, vols, dégâts sur les biens personnels ou autre), se produisant au cours de l'épreuve ou dans le cadre de celle-ci.

Chaque participant s'engage à ses risques et périls, atteste qu'il est couvert par une responsabilité civile personnelle, qu'il est apte à la pratique des Activités Physiques de Pleine Nature.

4.3 Les concurrents, en s'inscrivant via internet, attestent avoir lu ce règlement.

4.4 Le respect de la nature et de l'environnement sont des valeurs essentielles dans le cadre d'une course d'orientation. Par son inscription, chaque participant s'engage donc à n'abandonner aucun déchet, matériel usagé, de quelque sorte que ce soit, derrière lui. Tout contrevenant sera immédiatement exclu et tenu civilement responsable en cas de plaintes : des autorités locales, ONF, services de l'Etat ou des propriétaires privés.

4.5 L'organisation ne sera pas tenue responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve

Article 5 - SECURITE

Les concurrents s'engagent :

- à assister au briefing d'avant-course et en respecter les consignes,
- à porter assistance aux personnes en danger,
- à **respecter le code de la route (les participants sont considérés comme des piétons)**
- à avertir l'organisation en cas d'abandon.
- à respecter les passages obligatoires (traversées de route...) indiqués sur la carte
- à respecter les zones interdites, les propriétés privées (sauf autorisation explicitement donnée par l'organisation au briefing), les massifs de fleurs et les plantations.

Tout participant inscrit sera responsable des accidents qu'il provoque.

Article 6 - EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

Par équipier :

- 1 tenue vestimentaire adaptée avec un gilet jaune de sécurité hautement réfléchissant
- 1 lampe frontale

Par équipe :

- un téléphone portable (celui dont le numéro a été donné à l'organisation lors de l'inscription)
- 1 sac à dos contenant eau + alimentation suffisante pour autonomie
- une couverture de survie
- une boussole
- un chèque de caution de 60€ pour le doigt électronique SI

Article 7- PENALITES et DISQUALIFICATIONS :

- Absence du port du gilet jaune de sécurité hautement réfléchissant
- Pollution ou dégradation manifeste des sites (disqualification)
- Abandon (disqualification)
- Usage de produits et procédés dopants (disqualification)
- Non-respect du code de la route et/ou des injonctions données par les bénévoles signaleurs (disqualification).

Article 8 – ABANDON :

8.1 En cas d'abandon sur le parcours, l'équipe s'engage à en avertir immédiatement l'organisation à l'aide des numéros de téléphone donnés sur la feuille de route. Le passage par l'arrivée est obligatoire, même en cas d'abandon.

Article 9 - ANNULATION/REBOURSEMENT :

9.1 Aucun remboursement ne sera effectué à partir du 5 janvier 2026 sauf sur présentation d'un certificat médical.

9.2 L'organisation se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, de modifier le contenu et le règlement de l'épreuve.

9.3 En cas de forfait avant la clôture des inscriptions, un remboursement des frais d'engagement pourra intervenir à hauteur de 50%.

9.3 En cas d'annulation, les inscriptions seront remboursées moins les frais liés à la gestion des inscriptions (~1€).

9.4 L'organisation se réserve le droit d'annuler en dernière minute l'épreuve en cas de mauvaises conditions météo (**vigilance orange ou rouge** émise par Météo France). **Les concurrents ne pourront alors prétendre à aucun remboursement dans ce cas.**

Article 10 – CLASSEMENTS

10.1 Les circuits compétition de la « Ça te dit night Fever 2026 » sont des compétitions sportives avec des horaires de départ et un temps limite de fermeture des circuits. Le passage aux balises est validé par la lecture de la puce électronique de contrôle remise au préalable à chaque équipe.

10.2 Pour les différentes formules « compétition », il y aura 3 classements : féminin, mixte et masculin. Les organisateurs s'autorisent à récompenser les différents vainqueurs.

10.3 Le classement est effectué au temps avec pénalités de temps pour balises manquantes et dépassement de barrière horaire.

Article 11 – RGPD

11.1 Le club Vik'Azim s'engage à respecter le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) et à ne pas divulguer les informations recueillies lors de l'inscription (nom, prénom, licence, adresses postale et mail, téléphone, certificat médical, autorisation parentale)

Acceptation du présent règlement : le fait de s'inscrire signifie que le concurrent accepte sans réserve le présent règlement et s'engage à le respecter.

Vik'Azim, les Vikings Azimutés - 35 Avenue de Thiès - 14000 Caen

E-mail : association@vikazim.fr

Site internet : <https://vikazim.fr>